



1206475101

DATE DEPOT :	2012-07-11
NUMERO DE DEPOT :	2012R064665
N° GESTION :	2008B22663
N° SIREN :	508804507
DENOMINATION :	ISAI Gestion
ADRESSE :	10 bis av de la Grande Armée 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2012/05/30
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

ISAI GESTION
Société par actions simplifiée
Capital social : 240.400 euros
Siège social : 10 bis, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris
RCS Paris 508 804 507
(la "Société")

08372663

OC du 30/5/12
06

**ACTE UNANIME CONSTATANT LES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 MAI 2012**

Les associés de la Société, représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société, ayant eu communication des statuts de la Société,

ont pris les décisions suivantes au moyen d'un acte sous seing privé, conformément à l'article 18 des statuts de la Société, portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

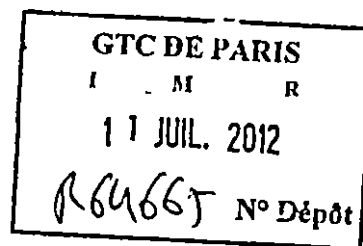
Monsieur Patrick Fleytoux, Commissaire aux Comptes, a été dûment informé du projet de ces décisions.

Il est précisé que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, et que la Société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. Les associés reconnaissent avoir fait l'objet d'une information préalable comprenant tous les documents et informations leur permettant de prendre en connaissance de cause les décisions suivantes, conformément à l'article 21 des statuts de la Société.

* * *

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un Directeur Général de la Société)



Les associés,

nomment, conformément à l'article 13.1 des statuts de la Société :

- Monsieur Pierre Martini, de nationalité française, né le 18 juin 1974 à Montfavet (84), demeurant 89 rue de la Saussière, 92100 Boulogne Billancourt,

en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de six ans devant expirer à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'année 2017, son mandat étant renouvelable,

rappellent que Monsieur Pierre Martini disposera, en qualité de Directeur Général de la Société, des pouvoirs prévus à l'article 13.3 des statuts de la Société, et notamment, vis-à-vis des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président, tels que le pouvoir de diriger, gérer et engager la Société à titre habituel et figurera en conséquence sur l'extrait K-bis de la Société,

rappellent également que, conformément à l'article 13.4 des statuts de la Société, le Directeur Général ainsi nommé peut, dans la limite de ses attributions, consentir toute délégation de pouvoirs en vue de la réalisation d'opérations déterminées,

(Signatures)

décident que Monsieur Pierre Martini percevra, en qualité de Directeur Général de la Société, une rémunération qui sera déterminée conformément aux articles 13.1 et 14 des statuts de la Société,

précisent que Monsieur Pierre Martini a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat de Directeur Général si celui-ci lui était conféré et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs)

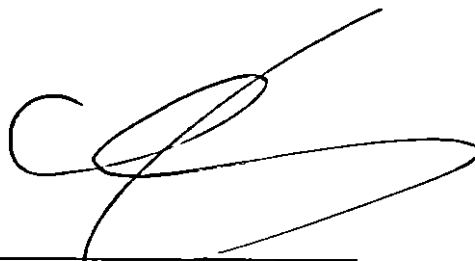
Les associés,

donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités.

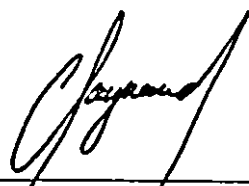
A Paris, le 30 MAI 2012



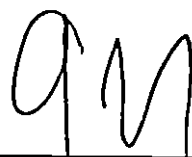
Jean-David CHAMBOREDON



KERNEL-INVESTISSEMENTS,
représentée par Pierre KOSCIUSKO-MORIZET



Christophe RAYNAUD



Geoffroy ROUX de BEZIEUX



Stéphane TREPPOZ



Ouriel CHAYON